

# Trophées de l'innovation RH Fonds FHF et MGEN

---

## Appel à candidature

**Date limite de dépôt des dossiers : 4 mai 2023**

### Présentation de l'appel à projets

A l'occasion de l'événement SantExpo, le Fonds FHF et MGEN, première mutuelle des agents du service public, lancent un appel à projets dans le cadre des trophées de l'innovation RH 2023.

Ces prix récompensent les innovations RH dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux, les ressources humaines étant au cœur du fonctionnement des établissements publics de santé. Les innovations dans ce domaine peuvent grandement améliorer la qualité des soins et le bien-être des professionnels de santé.

Cet appel à projets s'adresse à tous les établissements publics de santé qui ont développé des **pratiques innovantes dans le domaine des ressources humaines**, telles que :

- La gestion des compétences ;
- La formation professionnelle ;
- L'accompagnement des carrières ;
- La prévention des risques psycho-sociaux ;
- L'aménagement des horaires et des espaces de travail ;
- Le bien-être au travail ;
- L'amélioration des conditions de travail.

Le Fonds FHF et MGEN ont le souhait de découvrir des projets novateurs mis en place par des établissements publics de santé et de récompenser les initiatives les plus prometteuses. Ces trophées visent à valoriser les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines dans les établissements de santé, à encourager l'innovation et à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de santé.

La qualité de vie au travail et des conditions de travail est un enjeu majeur dans les établissements publics de santé. Les professionnels de santé travaillant souvent dans des environnements stressants et exigeants, où les conditions de travail peuvent impacter leur santé physique et mentale.

La qualité de vie et le bien-être au travail sont également des facteurs clés pour attirer et retenir les talents dans les établissements publics de santé, et pour favoriser la motivation et l'engagement des professionnels de santé.

Les initiatives qui visent à les améliorer jouent également un rôle essentiel sur la qualité des soins offerts.

Via ces trophées de l'innovation RH, en partenariat avec le Fonds FHF, MGEN réaffirme son engagement en faveur de la santé au travail en continuant à accompagner et soutenir les employeurs dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la qualité de vie au travail, afin de préserver le capital santé de leurs agents.

### Qui peut candidater ?

Les établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

### Les prix pour les lauréats

3 lauréats se verront remettre un prix récompensant leurs projets :

- **1<sup>er</sup> prix**  
Une dotation financière de 8 000 €  
+ Un diagnostic santé, qualité de vie et bien-être au travail réalisé par MGEN
- **2<sup>ème</sup> prix**  
Une dotation financière de 3 000 €  
+ Un diagnostic santé, qualité de vie et bien-être au travail réalisé par MGEN
- **3<sup>ème</sup> prix**  
Une dotation financière de 2 000 €  
+ Un diagnostic santé, qualité de vie et bien-être au travail réalisé par MGEN

Le diagnostic santé, qualité de vie et bien-être au travail réalisé par MGEN permet aux équipes RH de réaliser un état des lieux de leurs approches santé, qualité de vie et bien-être au travail, en fonction de leur état d'avancement pour identifier les forces, les faiblesses, les points d'amélioration et s'inscrire dans un plan d'actions à fort impact.

Ce diagnostic comprend :

- Une enquête complète santé qualité de vie et bien-être au travail
  - o Un rendez-vous pendant lequel les experts MGEN de prévention santé au travail font, avec les équipes RH, un état des lieux santé, qualité de vie et bien-être
  - o La collecte de documents permettant de cartographier les actions menées, leurs impacts
- Un document de synthèse avec la cartographie
- Un document de préconisation de plan d'actions pour une prévention à fort impact
- Un rendez-vous de présentation de la cartographie et des préconisations

Enfin, un prix coup de cœur du jury sera également remis à un établissement public de santé.

## Modalités de sélection du projet

Le jury sera composé d'experts du domaine de la santé et du médico-social, qui évalueront les dossiers de candidature selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet et l'intérêt pour le personnel soignant ;
- Les éventuels partenaires du projet ;
- La méthodologie de mise en place ;
- Les résultats obtenus ;
- La pérennité du projet ;
- La capacité du projet à être repris par d'autres établissements sanitaires ou médico-sociaux.

## Le jury

- Guillaume Mercy – Directeur du Fonds FHF
- 2 membres d'établissements publics de santé, sociaux ou médico-sociaux
- Florence Babault - Vice-présidente Assurances et Couvertures mutualistes
- Mélusine Harle – Directrice de la prévention
- Anne-Claire Dhennin – Directrice de la communication

## Le calendrier de l'appel à projets pour les Trophées Innovation RH MGEN / Fonds FHF

- 30 mars 2023 - Appel à projets : ouverture du dépôt des dossiers de candidature
- 4 mai 2023 – Date limite de dépôt des dossiers
- 9 mai 2023 – Sélection des lauréats par le jury
- 23 mai 2023 – Annonce des 3 lauréats lors de la journée d'ouverture de SantExpo et remise des trophées sur le stand FHF, à partir de 14h45, suivi d'un moment convivial et d'une table ronde avec les lauréats venant expliquer leurs initiatives sur le stand MGEN (en face de celui de la FHF).

## Comment candidater ?

Les dossiers de candidature doivent inclure :

- La fiche de présentation de l'établissement (CF annexe) ;
- La note de présentation du projet (CF annexe) ;

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer à l'adresse email suivante, **avant le 4 mai 2023** : [g.mercy@fhf.fr](mailto:g.mercy@fhf.fr)

**Indiquer en objet d'email : Candidature trophées innovation RH 2023.**